



BULLETIN D'ADHÉSION 2026– 2027

Adhésion familiale valable du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2027 inclus.

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone : Adresse électronique :

MES ENGAGEMENTS

Les distributions des produits se tiennent, conformément aux contrats signés avec les producteurs, **les vendredis à l'espace Wilson** - 6 avenue de la Paix au Pecq. Elles commencent à 18 h 00 et prennent fin au plus tard à 19 h 15. Pour que les distributions se déroulent de façon fluide, votre participation active est nécessaire.

- **Je participe aux distributions**

Je m'engage à assurer au moins 6 permanences de distribution entre le 1^{er} octobre 2026 et le 30 septembre 2027 inclus. Quand je suis inscrit pour une permanence, j'arriverai au plus tard à 17 H 30 pour la mise en place de la distribution. Cet engagement est valable quel que soit le nombre de produits que je commande.

- J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur de l'association ;
- J'ai lu et j'accepte les principes de la Charte des AMAP Ile de France à laquelle adhère l'AMAP du Pecq ;
- Je règle ma cotisation annuelle fixée par l'Assemblée générale constitutive, d'un montant de 20 euros (*).

Rappel : L'adhésion à l'AMAP ne se substitue pas aux contrats que vous signerez avec les différents producteurs proposés par l'AMAP. La signature du « contrat légumes » est indispensable pour pouvoir contracter avec les producteurs des autres produits.

Date :

Signature

(précédée de la mention « lu et accepté »)

(*) Ci-joint un chèque cotisation de 20 euros établi au nom de « AMAP O'Pecq ».